



Berne, 23.03.2020

Information

Covid-19: procédure de secours e-dec --- manipulation du papier

En raison de la crise corona, l'AFD procède à des ajustements de la procédure de secours e-dec.

En cas de défaillance du système e-dec, le partenaire douanier envoie jusqu'à nouvel ordre, la fiche de contrôle de la solution de panne et les documents d'accompagnement par courrier électronique au bureau de douane compétent.

Le bureau de douane examine les documents reçus, prend la décision de procéder à un contrôle et l'annonce au partenaire douanier par voie électronique (par courrier électronique).

Lorsque le système e-dec est à nouveau opérationnel, le partenaire douanier communique au bureau de douane les déclarations en douane transmises avec succès.

Les détails (adresse électronique, objet, etc.) sont convenus directement avec le bureau de douane.